





Spéciale prévention au délestage électrique

En raison des tensions qui peuvent survenir sur le système électrique cet hiver, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et ENEDIS pourront procéder à un délestage électrique, autrement dit à des coupures d'électricité programmées et temporaires. Sur instruction des services de l'Etat, chaque commune est invitée à prendre des mesures pour baisser la consommation d'électricité et assurer la continuité du service public en cas de coupure.



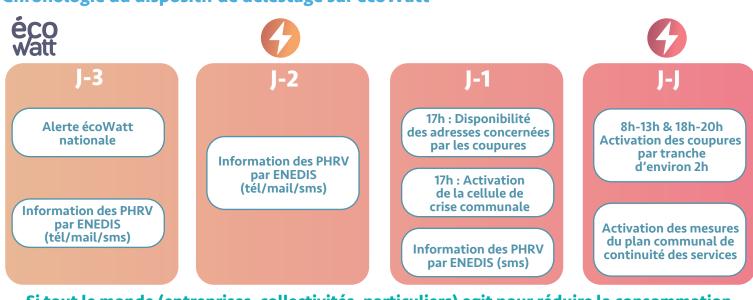
Ce qu'il faut retenir du délestage électrique

- 1) Si elles deviennent inévitables, les coupures interviendront lors des pics de consommation : entre **8h et 13h** et/ou entre **18h et 20h**.
- 2) Les coupures seront effectuées par ENEDIS par zones géographiques afin de répartir l'effort de manière équitable entre tous les foyers. Une zone correspond à un ensemble de rues, et non à la commune tout entière.
- 3) Les coupures d'électricité seront temporaires : une zone ne pourra jamais être coupée plus de 2 heures consécutives.
- 4) La liste des Patients à Haut Risque Vital (PHRV) a été communiquée à ENEDIS par l'Agence Régionale de Santé (ARS). ENEDIS prendra directement contact avec ces patients pour les informer des mesures spécifiques qui les concernent.



Pendant les coupures électriques, seul le 112 sera opérationnel et permettra de contacter les secours (Police, SAMU, Pompiers)

Chronologie du dispositif de délestage sur écoWatt



Si tout le monde (entreprises, collectivités, particuliers) agit pour réduire la consommation d'électricité, il est possible d'éviter et ou de limiter les coupures





L'adaptation des services communaux en cas de délestage

En cas de délestage dans la commune, les services municipaux activeront de manière automatique une cellule de crise à J-1 à partir de 17h.

Périscolaire

Cellule de crise

Salle Victor Droulez, Place A. Lainelle 59255 Haveluy

Restaurant scolaire

De même, des mesures seront mises en œuvre afin d'assurer la sécurité de la population et la continuité des services communaux. Ces mesures seront communiquées de manière ciblée aux publics concernés.

Personnes vulnérables

